

RAPPORT

Accident survenu le 25 mai 2010 au planeur immatriculé F-CERI

Événement :	collision avec des obstacles lors d'un atterrissage en campagne en montagne.
Cause identifiée :	décision de poursuivre le vol sous une altitude de sécurité recommandée, par conditions aérologiques défavorables.

Conséquences et dommages :	aéronef détruit.
Aéronef :	planeur Schleicher ASK 18.
Date et heure :	mardi 25 mai 2010 à 16 h 05.
Exploitant :	club.
Lieu :	Saint-Cassin (73), altitude : 950 mètres.
Nature des vols :	local, vol de pente.
Personne à bord :	pilote.
Titres et expérience :	pilote, 28 ans, VV de 2009, 60 heures de vol dont 13 sur type, 19 heures dans les trois mois précédents dont 13 sur type et 2 h 40 dans les vingt-quatre heures précédentes, toutes sur type.
Conditions météorologiques :	vent à 1 500 mètres de secteur ouest 20 kt, FEW à 2 300 mètres, visibilité 7 km, température 20 °C, QNH 1011 hPa

CIRCONSTANCES

Le pilote décolle au treuil de l'aérodrome de Chambéry Challes-les-Eaux (73), face au nord, et rejoint le massif de la Galoppe situé à l'est des installations (voir carte).

L'exploitation des données enregistrées par le FLAM® montre qu'après une heure et vingt minutes de vol, le planeur est à une altitude de 1 800 mètres quand le pilote traverse la vallée pour rejoindre la montagne du Corbelet* située à 10 km au sud-ouest de l'aérodrome et constituée de deux cirques ouverts vers le nord. Lorsque le pilote débute les évolutions sur le flanc est du premier cirque, le planeur est à 1 300 mètres d'altitude, en légère descente constante. Il continue le vol vers le second cirque alors que son altitude est de 1 100 mètres et le taux de descente est de -5 m/s dans un secteur où l'altitude de sécurité déterminée par le centre de vol à voile est de 1 300 mètres pour poursuivre le vol dans ce secteur.

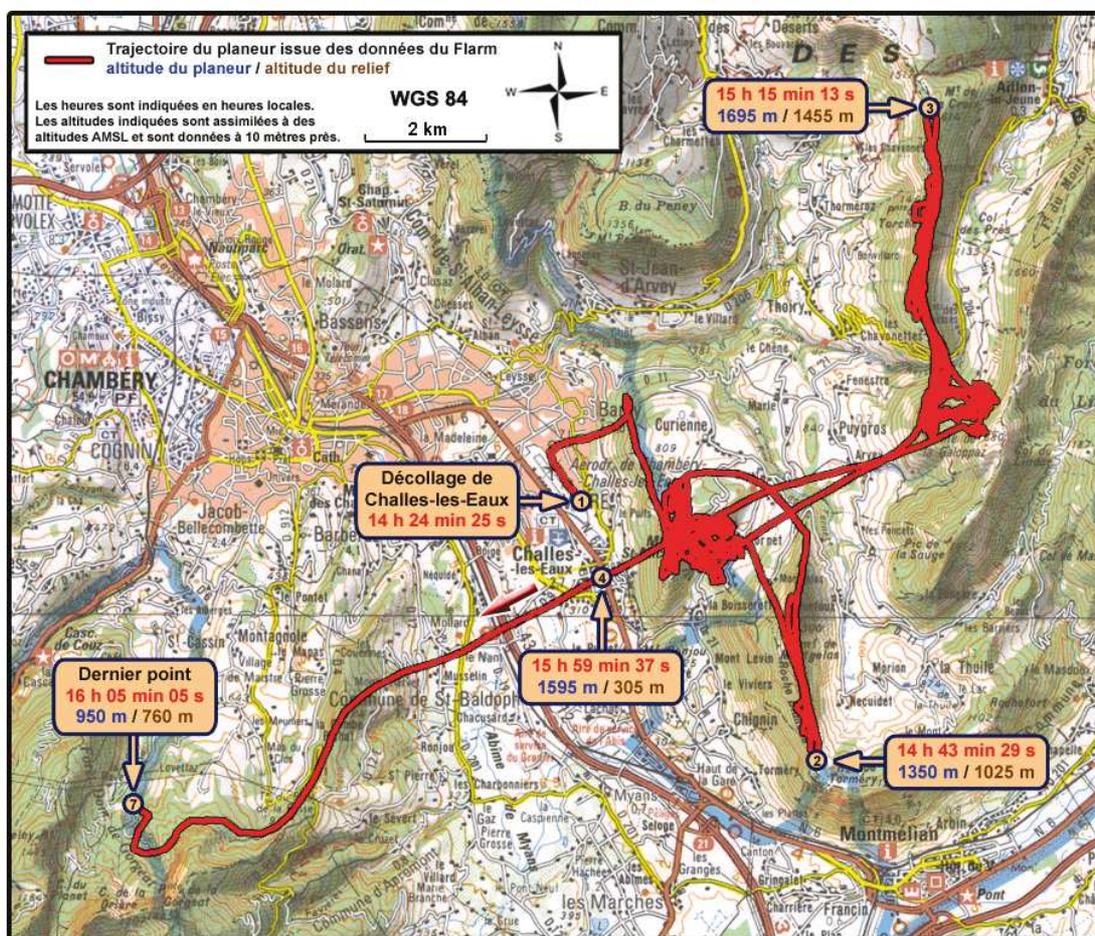
Le pilote précise que lorsqu'il arrive dans le second cirque, il est soumis à une descendance de -4,5 m/s dans une atmosphère très turbulente. A cet instant, il prend conscience qu'il ne pourra pas poursuivre le vol. Lors du demi-tour, il

*le pilote explique qu'il a décidé de rejoindre la montagne du Corbelet car un planeur y évoluait à une altitude de 2 500 mètres.

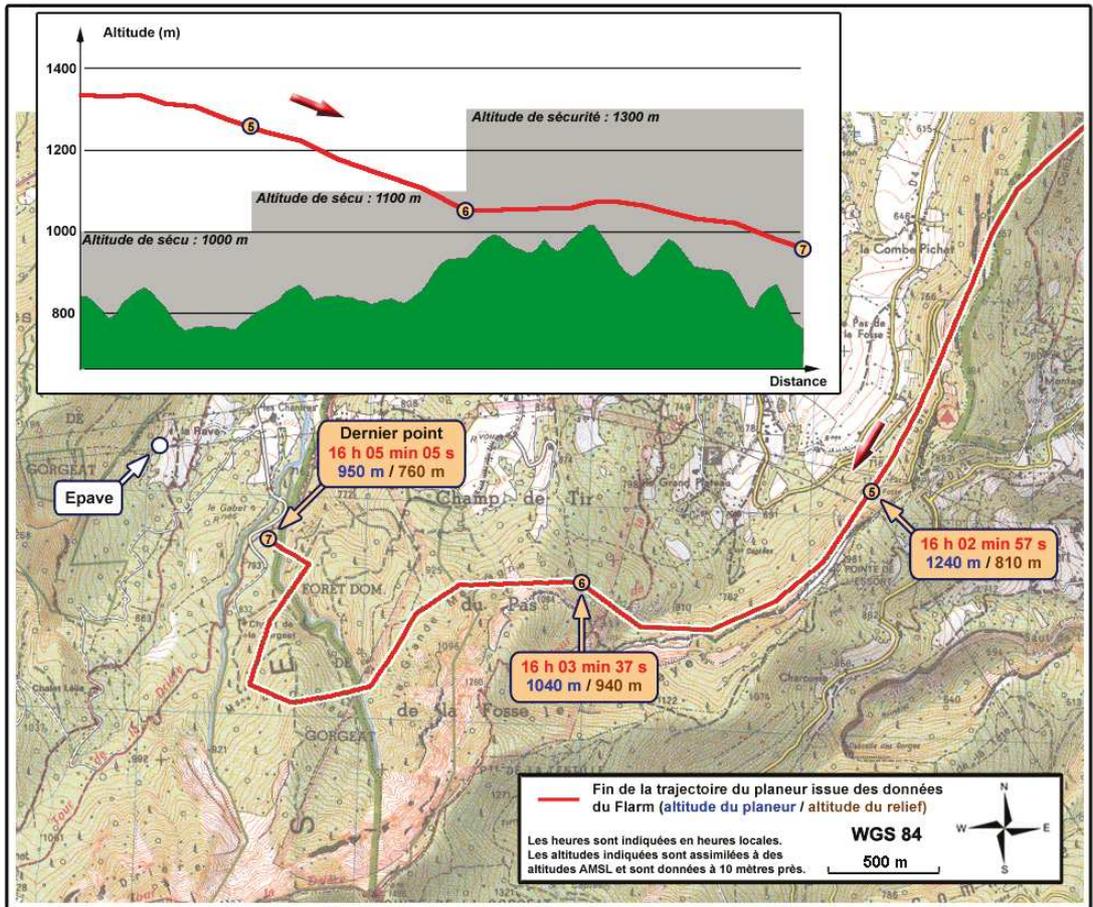
est confronté à de fortes turbulences qui provoquent l'ouverture intempestive de la verrière. La fermeture de cette dernière accapare une grande partie de son attention au détriment du contrôle du vol. Constatant qu'il ne pourra plus revenir à Challes-les-Eaux, il annonce son intention d'atterrir en campagne sur la fréquence 122.5 MHz et déclenche la balise de détresse. Il sélectionne la fréquence radio de Challes-les-Eaux (118.4 MHz), fait la même annonce puis revient sur la fréquence précédente. Il se trouve alors dans le second cirque à une hauteur d'environ cinquante mètres face à une ligne électrique à haute tension. Il décide d'atterrir dans le seul champ utilisable du site. En courte finale, le planeur heurte un poteau électrique avec l'aile droite et un arbre avec l'aile gauche.

Le pilote disposait du document fourni par le centre de vol à voile précisant les altitudes de sécurité par zones.

Le lieu de l'accident est situé à sept kilomètres de l'aérodrome de départ.



trajectoire du planeur



fin de la trajectoire du planeur